

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE AJOURNÉE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE MUNICIPALE
MARDI, LE 7 AVRIL 2009
19h30.**

Sont présents les conseillers : *Pierre Gauthier*
Olivier Gillet
Raynald Demers
Réjean Gagné

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*.

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le quorum étant constaté la séance est ouverte. Le conseil revient sur le point 14 de la séance du 6 avril 2009.

REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 242 ASSAINISSEMENT.

La municipalité a demandé, par l'intermédiaire du ministère des Finances, des soumissions publiques pour le refinancement du règlement d'emprunt # 242.

Suite à cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

1. BANQUE ROYALE DU CANADA

71 000 \$	4.1%	2010
74 100 \$	4.1%	2011
77 200 \$	4.1%	2012
80 500 \$	4.1%	2013
560 200 \$	4.1%	2014

PRIX : 100,00000 Coût réel : 4.10000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

71 000 \$	2.5%	2010
74 100 \$	2.6%	2011
77 200 \$	3.1%	2012
80 500 \$	3.6%	2013
560 200 \$	4.0%	2014

PRIX : 98,44500 Coût réel : 4.22692 %

3. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT COMI.

71 000 \$	4.37%	2010
74 100 \$	4.37%	2011
77 200 \$	4.37%	2012
80 500 \$	4.37%	2013
560 200 \$	4.37%	2014

PRIX : 100,00000 Coût réel : 4.37000 %

EN CONSÉQUENCE, il est

2009-090

Proposé par : Réjean Gagné

Appuyé par : Pierre Gauthier

Et unanimement résolu :

QUE la Paroisse de Saint-Donat accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt au montant de 863 000 \$ par billets en vertu du règlement 242 au pair échéant en série 5 ans comme suit :

71 000	4,10	16 avril 2010
74 100	4,10	16 avril 2011
77 200	4,10	16 avril 2012
80 500	4,10	16 avril 2013
560 200	4,10	16 avril 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE les signataires de ces billets sont le maire Michel Côté et de directeur général/secrétaire-trésorier, Gil Bérubé.

ADOPTÉ

MODIFICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 242.

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Donat se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 863 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 242 ;

ATTENDU QU' il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de **billets** au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et emprunts municipaux (L.R.Q., chap.D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut-être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis ;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

2009-091

Proposé par : Raynald Demers

Appuyé par : Olivier Gillet

Et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les **billets** seront signés par le maire Michel Côté et le secrétaire-trésorier Gil Bérubé ;

QUE les **billets** seront datés du 16 avril 2009 ;

QUE les intérêts sur les **billets** seront payables semi-annuellement ;

QUE les billets quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 71 000 \$
2. 74 100
3. 77 200
4. 80 500
5. 84 000 (560 200 \$ à payer en 2014)
5. 476 200 \$ (À renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 16 avril 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 242 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;*

QUE la municipalité avait, le 2 mars 2009, un montant de 863 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 470 000 \$ pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 242;

*QUE la municipalité emprunte les 863 000 \$ par **billets**, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 14 jours au terme original de règlement mentionné ci-haut.*

ADOPTÉ

Il y a ajout des points suivants au varia :

25. VARIA

f) Appui au CDD – demande de subvention Pacte rural

2009-092

Proposé par Olivier Gillet

Appuyé par Raynald Demers

Et résolu d'appuyer le Comité de développement durable de Saint-Donat (CDDL) dans leur demande de subvention dans le cadre du Pacte rural. Cette subvention est demandée pour l'organisation d'une journée environnementale en mai prochain.

ADOPTÉ

g) Formation ADMQ

2009-093

Proposé par Raynald Demers

Appuyé par Réjean Gagné

Et résolu d'approuver la dépense de frais d'inscription de 160,80 \$ pour le directeur général qui s'est rendu à une formation de l'ADMQ la semaine dernière. Les frais de déplacement seront payés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE.

2009-094

Proposé par Olivier Gillet

Et unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À 20h00

Michel Côté, maire

Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.

.....